

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 21 septembre 2023
N° CP-2023-7-8-10
N° applicatif 7425

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Cabinet

SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES MAROCAIN ET LIBYEN

Résumé : Ce rapport a pour objet d'attribuer deux dons, sous forme de subventions de fonctionnement, de 10 000 euros chacun à la Croix-Rouge française destinés respectivement aux victimes marocaines du séisme du 8 septembre 2023 et aux victimes libyennes des inondations des 10 et 11 septembre 2023.

Dans la soirée du vendredi 8 septembre, aux alentours de 23 heures (locales), un puissant tremblement de terre de magnitude de 6,8 sur l'échelle de Richter a durement frappé le Maroc.

Ce séisme, dont l'épicentre se situait dans une zone montagneuse du Haut Atlas, a plus violemment touché les provinces d'Al Haouz, de Chichaoua et de Taroudant qui représentent près de trois fois et demi la superficie de l'Alsace. Sur ces territoires sinistrés un grand nombre de douars (hameaux) ont été entièrement rasés.

Quelques jours plus tard, les 10 et 11 septembre, le monstrueux cyclone Daniel a traversé l'est de la Libye, en déversant des pluies diluviennes qui ont entraîné des inondations dévastatrices. Dans la grande ville de Derna, 100 000 habitants, des quartiers entiers ont littéralement disparu.

Les derniers bilans provisoires de ces cataclysmes font état de plusieurs milliers de morts et de blessés, mais ceux-ci ne cessent malheureusement de s'alourdir jour après jour.

À la vision apocalyptique des terribles conséquences de ces catastrophes naturelles, nous avons tous été profondément émus et attristés, d'autant plus que nos pays sont unis par des liens méditerranéens, anciens et vivants.

Face à ces tragédies, notre Collectivité, porteuse des valeurs humanistes rhénanes qui nous sont chères, se doit d'être aux côtés des peuples marocain et libyen et de les soutenir pleinement dans cette douloureuse épreuve qui marquera à jamais leurs mémoires.

Aussi, il vous est proposé de participer à l'élan international de solidarité en faveur des populations marocaine et libyenne, en attribuant deux dons sous forme de subventions de fonctionnement de 10 000 euros chacune à la Croix-Rouge française.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P002</i>	<i>P002O002</i>	<i>P002E01</i>	<i>P002O002T07</i>	<i>321-65-65748-022</i>	<i>10 000 €</i>
<i>P002</i>	<i>P002O002</i>	<i>P002E01</i>	<i>P002O002T07</i>	<i>321-65-65748-022</i>	<i>10 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>20 000 €</i>

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.